
MARRAKECH – GAC : Recherche d'enregistrement de codes de pays de second niveau – présentation,
démonstration et préparation pour la réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN
Mardi 25 juin 2019 – 13h30 à 15h00 WET
ICANN65 | Marrakech, Maroc

RECHERCHE D'ENREGISTREMENT DE CODES DES PAYS AU SECOND NIVEAU

CHERIF DIALLO : Bonsoir tout le monde. Veuillez regagnez vos places, on va commencer cette session. On a déjà presque 20 minutes de retard, 16 ou 17, 17 minutes de retard pour cette session.

Donc sans tarder, je vais donner la parole à Laurent Ferrali pour nous présenter sa présentation. Merci.

LAURENT FERRALI : Merci beaucoup Cherif. Pendant cette séance, je vais vous donner un bref aperçu du cadre concernant la question des codes à deux caractères, pourquoi l'ICANN a développé cet outil de recherche dans ce contexte.

De quoi parlons-nous ? La discussion a commencé dans le cadre des contrats de registre. Dans ces contrats, il y avait une disposition qui visait à éviter toute confusion avec les codes des pays. L'idée était de prévoir toute confusion avec ces noms de pays. La définition de confusion si vous voulez, c'est toute

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

chaîne qui pourrait prêter à confusion, qui pourrait créer des malentendus par rapport aux noms de pays. Cela ne concerne pas uniquement le nom du pays mais aussi le contenu associé à ce nom de pays. L'idée, c'était d'éviter toute confusion avec les noms de pays ou les codes de pays à tous les niveaux.

Il est très important de comprendre qu'au début, on essayait d'éviter toute confusion avec les codes des pays. L'idée n'était pas donner aux gouvernements le droit d'autoriser la libération des codes à deux caractères. L'idée était d'éviter toute confusion.

Le rôle des gouvernements au tout début se limitait à éviter des confusions. C'était le seul objectif au tout début. Ce contrat est un contrat entre l'opérateur de registre et l'ICANN. L'objectif de cette disposition n'est pas d'octroyer des droits aux gouvernements sur les codes à deux caractères mais, je répète, d'éviter toute confusion.

Qu'est-ce que l'ICANN a fait pour éviter cette confusion ? Nous avons développé un outil de recherche pour les gouvernements afin que les gouvernements puissent faire un suivi de l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau. Les gouvernements pourront ainsi signaler toute confusion potentielle. Vous allez pouvoir voir ce tableau dans quelques minutes.

Alors contrairement à ce que pourraient penser les gouvernements, ici, les gouvernements jouent un rôle actif. À l'époque, cela a été le fruit d'une discussion avec l'équipe de direction du GAC pour créer cet outil qui permet aux gouvernements de signaler toute éventuelle confusion qui pourrait apparaître.

Voilà la mesure ou la disposition que le Conseil d'Administration a adoptée à Hyderabad. Il y a trois types de mesures. Il y a des mesures volontaires sur lesquelles je ne vais pas m'attarder. Il y a un deuxième groupe de mesures qui ont trait à la possibilité pour les opérateurs de registre d'éviter toute confusion pour l'utilisation des codes à deux caractères. Et à ce moment-là, les opérateurs de registre doivent répondre à tout signalement qui pourrait être fait par des gouvernements par rapport à une éventuelle confusion.

Nous avons donc ces contrats de registre qui contiennent des dispositions. L'organisation ICANN doit veiller à ce que les opérateurs de registre respectent ces dispositions qui figurent dans leurs contrats. L'ICANN est responsable de veiller à la bonne application de ces mesures qui figurent dans les contrats. S'il y a des signalements qui sont faits par les gouvernements aux opérateurs de registre, les opérateurs de registre ont l'obligation de mener une enquête pour voir de quoi il s'agit. Si

l'opérateur de registre ne fait rien, le gouvernement peut signaler cela à l'ICANN pour que l'ICANN prenne les mesures nécessaires.

Très brièvement, il y a eu beaucoup d'interactions entre le Conseil d'Administration et le GAC par rapport à cette question. Tout a commencé avec le communiqué du GAC de Los Angeles. L'avis du GAC était tout à fait clair. On expliquait qu'il n'y avait pas de consensus de la part du GAC par rapport à cette problématique. Donc vous voyez là le communiqué de Los Angeles. Hier, on a fait référence à cet avis de Los Angeles que vous voyez maintenant sur l'écran.

Le GAC a demandé au Conseil d'Administration à Barcelone de répondre à un certain nombre de questions. Le Conseil d'Administration a répondu au GAC. Je vous prie de bien vouloir lire ces réponses qui ont été fournies par le Conseil au GAC avant de prendre toute décision sur ce sujet. Merci beaucoup.

Maintenant, je vais vous montrer comment fonctionne l'outil de recherche. Tous les contacts primaires du GAC reçoivent des identifiants et des mots de passe pour se connecter à cet outil de recherche. L'objectif de cet outil est de vous fournir des informations par rapport à l'utilisation des codes à deux caractères dans les TLD. Comme Oman l'a bien dit hier, nous avons des ccTLD et des gTLD, toutes les restrictions de ce type

de noms de domaine au niveau de la racine ; c'est les informations que vous avez avec l'outil de recherche.

Si vous avez besoin d'accéder à cet outil de recherche, vous pouvez adresser une demande d'accès au secrétariat du GAC et nous allons vous envoyer l'identifiant et le mot de passe pour pouvoir accéder à l'outil. Merci beaucoup Julia. Est-ce que vous pouvez faire défiler un petit peu plus l'écran ? Très bien.

C'est le compte de Stephane Bonndallaz, merci Stephane. Vous pouvez voir sur la droite que vous avez « Bienvenue Stephane. » Vous devez donc accéder à l'outil à travers votre identifiant et mot de passe. Donc vous avez sur la page les activités et vous arrivez à cette page. Vous avez des informations de base par rapport au fonctionnement de l'outil, aux restrictions d'accès. Et ensuite, l'outil de recherche est là. Vous voyez sur la colonne de gauche, vous avez le code de pays, le code de pays associé à votre pays parce que vous savez que certains pays ont un code des pays, d'autres pays en ont deux, etc. en fonction des territoires qu'ils ont. Pour la Suisse, nous n'avons que .ch. Vous voyez sur la colonne de gauche le .ch, le code de pays. Sur la colonne du milieu, vous avez le TLD et sur la droite, vous avez la date d'enregistrement.

Ces informations, bien sûr, vous pouvez décider d'afficher seulement les ccTLD ou tous les TLD. Si quelqu'un a signalé un

problème par rapport à un site web spécifique, vous pouvez utiliser le moteur de recherche qui se trouve sur le côté gauche de l'écran au-dessus du tableau où vous voyez les enregistrements.

Avec cet outil, vous pouvez voir l'utilisation de votre code de pays au second niveau. Si vous identifiez des problèmes dans l'utilisation de ce code de pays, vous pouvez contacter l'opérateur de registre qui exploite ce TLD. Ici, vous avez la liste de TLD sur la colonne du milieu. Et dans le cadre de ses obligations, l'opérateur de registre doit mener des recherches par rapport à tout cas éventuel de confusion.

Encore une fois, je répète, cela fait partie des obligations des opérateurs de registre. S'il ne le fait pas, vous pouvez contacter le département de la conformité contractuelle de l'ICANN pour signaler que l'opérateur de registre n'a pas agi conformément aux obligations qui figurent dans son contrat.

Voilà, je pense que c'est tout ce que je voulais vous dire par rapport à cet outil de recherche. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me le dire.

CHERIF DIALLO :

Merci Laurent pour la présentation et pour la démonstration de cet outil de recherche.

Maintenant, on va donner la parole à la salle s'il y a des commentaires, des contributions ou éventuellement des questions.

ARGENTINE :

Merci. Les identifiants pour cet outil, est-ce qu'ils sont envoyés par courriel ? Parce que j'ai essayé d'y accéder et je n'ai pas pu, mais peut-être que je fais quelque chose qui n'est pas bien.

LAURENT FERRALI :

Oui. Tous les identifiants et mots de passe, au tout début, le département informatique de l'ICANN a créé les contacts primaires de l'ICANN. Si vous avez un problème avec cela, c'est-à-dire si vous n'arrivez pas à vous connecter à la base de données, je vous prie d'envoyer un message au secrétariat du GAC en me mettant en copie et nous allons répondre à votre courriel très rapidement. Nous avons déjà transmis 36 ou 37 informations d'accès à des contacts secondaires, pas à des contacts primaires du GAC mais à d'autres contacts du GAC. Donc si vous rencontrez des difficultés comme le cas que vous venez de mentionner, parce qu'il y a certains problèmes de sécurité, des couches de sécurité, donc si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du GAC et en me mettant en copie. Merci beaucoup.

CHERIF DIALLO : Ensuite l'Indonésie ? Non ? Allez-y.

INDE : Rahul Gosain, gouvernement d'Inde.

L'Inde pense que les pays doivent avoir le contrôle de leur code de pays et que ces codes de pays ne devraient pas être délégués sans l'autorisation des pays. Et des mesures doivent être prises pour éviter toute confusion.

Même si j'apprécie le fait que vous avez montré ces fonctionnalités qu'offre l'outil, je demanderais à ce que vous m'expliquiez quelle est l'utilité de cela. Par exemple, .ch.bank, je ne sais pas combien de domaines sont enregistrés sous .ch.bank parce qu'il peut y avoir plusieurs de types de domaines qui sont enregistrés sous ces domaines. Est-ce qu'il y a des domaines individuels qui sont opérés sous ce code de pays ? Comment puis-je savoir ou faire un suivi de ces domaines ? Cet outil peut être utile si j'ai un signalement par rapport à un domaine spécifique ou par rapport à une confusion spécifique. À ce moment-là, je peux vérifier l'existence de ce domaine sur cet outil et pouvoir signaler le problème correctement. Et à ce moment-là, si l'opérateur de registre ne fait rien, je peux signaler le problème à l'ICANN.

Mais cela ne me donne pas un aperçu complet de combien de noms de domaine existent et sont opérationnels sous ce domaine pour que je puisse de manière proactive chercher ces domaines et voir s'il y a des confusions potentielles qui peuvent se produire et qui méritent que je puisse contacter le département de la conformité contractuelle de l'ICANN.

J'espère avoir exprimé correctement mon point de vue.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup l'Inde. Il faudrait rappeler un petit peu le contexte juridique de tout cela. Vous avez parlé de la liste ISO, cette liste ISO, comme vous le savez... Je veux dire, il y a une liste de codes à deux caractères qui est fournie par un bureau de statistiques des Nations Unies. Je ne connais pas très bien le droit international mais il y a d'un autre côté l'ISO. Ces codes des pays sont attribués par l'ISO et se trouvent sur le site web de l'ISO. Ces codes à deux caractères sont donc attribués à des pays pour des raisons pratiques.

Au premier niveau, il n'y a pas de problème. Nous avons la déclaration [SMSI], etc. Les droits de souveraineté sur les combinaisons à deux lettres, c'est une question encore ouverte. Ce n'est pas à l'ICANN de résoudre cette question parce que cela

va au-delà du mandat de l'ICANN de décider par rapport à la souveraineté des pays par rapport à quelque chose.

Encore une fois, le cadre de la discussion a été établi et c'est pour éviter toute confusion. C'est le rôle de l'ICANN. Le rôle actif des gouvernements est de signaler aux opérateurs de registre là où il y a des confusions. Je ne suis pas très sûr et je devrai vérifier avec les gens du département informatique de l'ICANN si on peut réunir davantage d'informations au second niveau. Je suis sûr qu'on pourrait avoir des informations pour le troisième niveau. Par exemple ch.legal, à gauche de l'adresse, il y a autre chose et je ne suis pas sûr que l'ICANN soit capable de réunir davantage d'informations par rapport à cela.

Nous pouvons fournir des informations pour tout ce qui est à gauche du point, au second niveau. Je ne suis pas sûr, je ne peux pas l'affirmer, je dois me renseigner, mais je ne sais pas combien d'informations on peut vous donner par rapport au troisième niveau.

L'objectif, je répète, est d'éviter toute confusion. Il ne s'agit pas uniquement du domaine. Je devrais trouver un bon exemple. Par exemple ch.rugby et que vous voulez une autorisation du gouvernement pour utiliser ch.rugby et que vous voulez éviter toute confusion, vous pouvez dire : « C'est un site web qu'on va utiliser pour les compétitions de rugby à l'échelle mondiale. » Et

puis vous l'utilisez comme un site web où vous donnez davantage d'informations sur la fédération de rugby Suisse et là, il pourrait y avoir un risque de confusion. Mais ce risque de confusion, on ne peut pas en être sûr au moment de l'enregistrement car le risque de confusion est lié à l'utilisation du site web et non pas uniquement au nom de domaine ou à l'enregistrement du nom de domaine. Le problème se pose par rapport à ce que vous faites de ce nom de domaine. C'est là où on peut susciter une confusion.

Je vais essayer de me renseigner auprès de l'équipe informatique de l'ICANN pour voir si on peut mettre davantage d'informations dans cet outil de recherche. Merci.

CHERIF DIALLO :

Merci Laurent.

Vous avez la parole. [inaudible] Allez-y, merci.

PORTUGAL :

Je vais parler en portugais. Merci beaucoup Laurent de votre explication. Je pense que vous nous avez donné toutes les informations possibles. Mais entre temps, vous avez mentionné un point clé, à savoir l'utilisation de la norme ISO, par exemple pour .pt pour le cas du Portugal ou .rt au second niveau. Cela va

au-delà du mandat de l'ICANN. Si cela va au-delà du mandat de l'ICANN, pourquoi est-ce que l'ICANN en est mêlée pour le dire d'une manière ou d'une autre ?

On sait que le Conseil d'Administration n'est pas propriétaire des lettres. Par rapport pour notre cas, imaginons que pour .gymnase, je veux une liste des différents professeurs et on va sur le .pt et on trouve le nom des professeurs de gym du Portugal. Donc le .pt se trouve sur plusieurs listes. C'est une question de principe. Je ne défends pas quelque chose pour le Portugal, mais pt, c'est *personal trainer* ou Portugal ? Par exemple il peut y avoir une confusion entre .pt Portugal et .pt voulant dire *personal trainer* en anglais.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup Ana. Je ne suis pas très sûr par rapport à ce que vous avez dit d'avoir bien compris.

Juste pour clarifier, je disais que la liste de pays de l'ISO, ce n'est pas une norme légale. C'est une liste qui utilise le monde et si nous voulons avoir un processus d'autorisation basé sur la liste ISO, on aurait un problème parce que cela repose sur des normes internationales. Bien entendu, ce n'est pas une norme juridique.

Et pour ce qui est du bureau de statistiques de l'ONU, c'est la même chose, ils utilisent ce code pour des raisons administratives. Ce n'est pas une question souveraineté ici pour les codes de pays. C'est une liste.

Je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris si c'est .pt en faisant référence au pays. Et s'il y a des confusions par rapport au travail de votre ccTLD, de votre registre, si quelqu'un essaie de prétendre qu'il utilise le .pt pour autre chose, cela peut être un cas de confusion. Et à ce moment-là, il faudrait enquêter et prendre des mesures. À ce moment-là, ce serait une violation des dispositions du contrat. Voilà ce que l'ICANN peut ou pourrait faire. Mais encore une fois, votre rôle en tant que gouvernement, c'est de signaler toute mauvaise utilisation de votre code à deux caractères.

Merci beaucoup et si vous voulez ajouter quelque chose en anglais.

PORTUGAL :

Je voulais ajouter que ce que je voulais dire ne concerne pas .pt parce que .pt, c'est une marque. Nous faisons de notre mieux pour avoir .pt. Mais si nous utilisons .pt, ce serait pour des produits portugais. Cela pourrait être .pt [L'orateur a parlé en portugais]. Si cela veut dire quelque chose, c'est bien. Par

exemple .it.gucci, c'est bien parce que c'est une marque italienne, il n'y a pas de problème. Mais s'il y a un problème et si vous devez vérifier tout le temps ce qui se passe sur cette liste, c'est bien d'avoir une liste. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes obligés d'aller voir sur cette liste parce que personne ne prend l'initiative de dire aux pays : « .pt, .it, .eu va être utilisé à d'autres fins, pour un gTLD, mais que cela ne va pas être utilisé pour un pays. » Cela sera utilisé pour autre chose. Donc les gTLD représentent un marché qui existe. Même s'il ne devrait pas exister, nous devons faire de notre mieux.

Ce que je veux dire, c'est que c'est bien d'avoir une liste mais il faut toujours vérifier cette liste.

LAURENT FERRALI :

Merci le Portugal. Oui, tout à fait, il faut vérifier cette liste et c'est ce que font les départements juridiques, les agences autour du monde. Ils font cela parce qu'ils ne peuvent pas décider de tout bloquer. Je viens de France, je peux vous dire que c'était le modèle du Minitel, avoir la possibilité d'avoir un service sur Minitel. Maintenant, on parle d'internet. À l'époque, c'était Minitel, maintenant c'est internet. Et les données ne sont pas centralisées comme c'était le cas pour le Minitel. Et c'est un réseau qui a remporté beaucoup de succès.

Je comprends ce que vous voulez dire, où vous voulez aller. Je ne dis pas cela mais certains gouvernements doivent savoir qu'on passe d'un processus à un autre. Si les gens vous demandent l'autorisation pour faire quelque chose, vous allez avoir beaucoup de requêtes, de demandes. Et c'est beaucoup de travail parce que vous allez devoir vérifier toutes ces demandes.

En tant que gouvernements, vos citoyens dans plusieurs pays d'Europe, je ne sais pas si c'est le cas pour tous les pays du monde mais en Europe, beaucoup de pays ont l'opportunité de signaler des problèmes au niveau des sites web, des activités qui vont à l'encontre d'une utilisation correcte du site. C'est une manière de surveiller l'internet mais on ne peut pas tout surveiller. Donc s'il y a un risque majeur de confusion, vous allez être mis au courant parce que beaucoup de personnes vont le signaler et à ce moment-là, vous allez pouvoir intervenir en signalant ce problème à l'opérateur de registre. Éventuellement, l'ICANN pourra intervenir plus tard.

CHERIF DIALLO :

Qui veut reprendre la parole ? L'inde, vous avez la parole.

INDE :

Je voulais ajouter par rapport à ce qu'a dit ma collègue du Portugal à l'instant qu'il est vrai qu'une liste, c'est utile dans la

mesure où cela nous permet de comprendre que pour chaque registre, il y a des codes à deux caractères qui sont utilisés et délivrés pour le second niveau. Mais vous-même, vous avez admis à l'instant que la liste ne nous fournit pas de nouveauté par rapport au nombre de domaines qui existent au-delà du second niveau. Donc cela fait partie des limites de cet outil mais cela nous montre aussi que parfois, lorsque vous prenez ce genre de décisions qui remontent à longtemps, qui pouvaient avoir leur raison d'être par le passé, elles ont des implications pour l'avenir.

Maintenant, il reste à savoir comment évaluer l'ampleur du problème, combien de sites web il faut vérifier et penser même à développer un cadre parce que ce que vous disiez à l'instant, c'est une fois que les plaintes commencent à être déposées, alors vous allez réagir. Mais d'ici là, il va y avoir des dégâts. Or, au gouvernement, il faut être proactif. Il faut penser à des mesures de protection que vous pouvez appliquer avant même que ces problèmes ne surviennent. Donc c'est, me semble-t-il, l'objectif premier de cet outil de notification. Cela, c'était la première chose que je voulais dire.

La deuxième, c'est qu'en termes de limites de cet outil, l'une des principales limites que je vois, c'est que vous pouvez faire rapport ou signaler un problème. Vous cliquez sur le registre

puis vous allez sur le site web de ce registre, vous cherchez le contact, vous les contactez, vous cherchez l'adresse courriel et ensuite – et c'est seulement ensuite – vous pouvez signaler et déposer plainte.

Pour le .ch.state bank, il devrait y avoir un bouton sur lequel vous pouvez cliquer pour faire rapport immédiatement. Et si on étend cette logique un peu plus loin, ce que j'aimerais suggérer, c'est que simultanément, en cliquant sur ce bouton, vous pouvez présenter une plainte et ce serait un processus plus efficace parce qu'une fois que vous avez notifié votre problème, l'opérateur de registre en est conscient et l'enquête nécessaire peut être entreprise et on peut parvenir aux conclusions pertinentes. Donc cela, c'est une suggestion que j'aimerais vous faire.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup de votre suggestion. Une fois encore, je vais vérifier avec le département informatique pour voir ce qu'on peut faire. Mais je ne pense pas qu'on puisse commencer une enquête du côté de l'opérateur de registre et du côté de l'ICANN en même temps parce que les opérateurs de registre ont des responsabilités et le rôle de l'ICANN, c'est de s'assurer que les dispositions du contrat de registre sont dûment respectées par les opérateurs de registre. Donc l'ICANN peut intervenir

lorsqu'elle pense qu'il y a violation ou atteinte aux dispositions du contrat de registre. Donc on ne peut pas demander à l'ICANN d'agir de manière proactive en pensant que peut-être il pourrait y avoir atteinte aux contrats de registre. Il y a une chaîne de responsabilités, on doit la respecter. Et il y a un cadre juridique aussi pour cela, c'est le contrat.

Mais en tout cas, merci de votre suggestion. Je vais la transmettre à qui de droit pour qu'il y ait un bouton pour cliquer dessus et signaler de manière plus directe et plus rapide toute confusion. Et avant la réunion de Montréal, j'essaierai d'obtenir une réponse à vous apporter. Merci.

CHERIF DIALLO :

Oui ?

INDE :

Très brièvement, peut-être que je peux répéter ce que j'ai dit. Ce qu'on pourrait faire à côté du nom de domaine et du code à deux caractères, on pourrait afficher deux boutons, l'un pour faire rapport à l'opérateur de registre directement et un autre pour faire rapport ou signaler auprès de l'ICANN. Et ainsi, on aurait sur une même page deux boutons, si les gouvernements ont besoin de cliquer sur ces boutons. Il devrait s'agir d'une option où en un simple clic on signale quelque chose, on envoie

une plainte. Bien entendu, il s'agit d'une personne qui est autorisée qui est connectée parce que cela, c'est à l'intérieur de la page à laquelle se connecte la personne autorisée. Donc une fois que cette page s'ouvre, vous pouvez tout simplement introduire les détails d'une plainte spécifique. Vous cliquez sur le bouton pour envoyer cette plainte, l'envoyer directement à l'opérateur de registre et voir quelle est la réponse que vous obtenez de la part de l'opérateur de registre, satisfaisante ou pas, et ensuite, vous vous reconnectez sur cet outil et cliquez sur le bouton pour envoyer cette même plainte à l'ICANN. Je pense que cette fonctionnalité pourrait être mise à disposition.

LAURENT FERRALI :

Merci. Je ne comprenais pas que vous parliez de deux boutons différents. Oui, bien entendu, je vais transmettre cette demande aux service informatique et je vous ferai savoir quelle est leur réponse avant la réunion de Montréal je l'espère pour voir si c'est quelque chose de faisable ou pas parce qu'en l'état actuel des choses, je ne peux pas vous répondre là tout de suite. Veuillez m'en excuser, mais je reviendrai vers vous. Merci.

CHERIF DIALLO :

... peu de temps et nous avons trois demandes de parole. Alors Oman d'abord.

dispositions de ce contrat, moi, ce qui me préoccupe, c'est la mauvaise utilisation de cette question.

Dans notre cas, nous avons une expression d'intérêt pour .cd.music ou autres. Et là, la grande question, c'est comment contrôler l'intention derrière la requête, derrière le titulaire de nom de domaine qui veut acheter ce domaine. Donc je pense qu'il serait très difficile à la lumière de l'outil de recherche qu'on nous propose d'identifier clairement qu'il y a lieu à confusion ou pas. Je ne sais pas s'il y a possibilité qu'on aide les gouvernements à surmonter cette difficulté, voir si derrière la requête il y a une intention particulière et cela pourra entraîner une confusion entre les ccTLD dans les pays.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup la république démocratique du Congo. Oui, je comprends bien que certaines personnes utilisent cd comme CD, le *compact disc*. Mais pour les codes à deux caractères, on a eu quelques discussions aujourd'hui d'ailleurs à ce propos, je pense qu'on serait très heureux si vous pourriez partager avec moi quelques mesures potentielles que vous utilisez pour éviter toute confusion, non pas sur les codes à deux caractères mais sur toute autre chose. Parce que bien entendu, on n'utilise pas uniquement des codes à deux caractères sur l'internet, on utilise des noms, des chiffres, des numéros. Et le risque de confusion

n'est pas uniquement lié à l'utilisation de codes à deux caractères mais il peut être lié à l'utilisation de beaucoup de noms ou de numéros sur l'internet. Donc je vous serais énormément reconnaissant si vous pourriez me fournir des exemples de mesures que vous appliquez pour éviter toute confusion, non pas sur les codes à deux caractères mais sur l'utilisation des noms, des numéros qui sont utilisés pour semer le doute dans l'esprit des gens.

On a eu une discussion il y a deux ou trois ans sur les codes à deux caractères et le risque de confusion semble être uniquement associé aux codes à deux caractères. En Inde, vous avez parlé du risque de confusion lié à l'utilisation des codes à deux caractères. Si vous pouvez partager avec nous ce que vous faites pour éviter toute confusion liée aux termes utilisés, aux noms choisis, faites-le-nous savoir parce que le risque de confusion sur internet est associé uniquement aux codes à deux caractères. Peut-être que je me trompe mais je pense qu'on peut le voir associé à d'autres choses.

CHERIF DIALLO :

Nous avons une dernière demande de parole de la part de l'Iran. Mais malheureusement, notre temps est épuisé. Rapidement, l'Iran, allez-y.

IRAN :

Je crois qu’on devrait continuer à parler de cette thématique. Je ne pense pas qu’on devrait parler de savoir qui est propriétaire de telle extension géographique. Rien à cette réunion ne va prévaloir sur le guide de candidature. La question, c’est la délivrance de codes à deux caractères au second niveau. C’est tout.

Merci beaucoup de cet outil. Je pense que le nombre de gouvernements ayant utilisé cet outil n’est pas suffisamment élevé pour pouvoir en tirer des conclusions. Vous pourriez peut-être faire un petit sondage : « Est-ce que vous avez utilisé cet outil ? Quel est votre point de vue ? Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ? », jusqu’à ce que vous ayez suffisamment de réponses beta, alpha, etc. pour passer de cette phase expérimentale à un outil plus sûr. Mais la discussion sur les ccTLD est totalement en dehors du sujet ici.

LAURENT FERRALI :

Merci. C’est une très bonne suggestion. Nous allons effectivement organiser un petit sondage. S’il y a d’ailleurs des volontaires parmi les membres du GAC pour savoir quel type de questions vous aimeriez qu’on pose aux membres du GAC dans ce sondage, nous serons ravis de travailler avec vous sur les

questions. Et nous serions très heureux de vous envoyer le lien vers ce sondage. Merci beaucoup de cette suggestion.

CHERIF DIALLO : Une question de la part de l'Indonésie avant de clore la séance. Merci.

INDONÉSIE : Merci Cherif. Pour ajouter à ce qu'a dit Kavouss, vous avez parlé des codes des pays à deux caractères. C'est propre à l'identité du pays, donc c'est très important parce que lorsque vous voyez ID, vous l'associez à l'Indonésie, UK, c'est le Royaume-Uni, donc c'est l'identité du pays. Et c'est d'autant plus important lorsqu'il s'agit des aspects sociaux de l'utilisation de cette identité.

Au GAC, on a d'ores et déjà identifié et parlé de plusieurs mots qui sont sensibles d'un point de vue terminologique, par exemple .islam qu'on a refusé d'utiliser. Et dans certains pays, il y a beaucoup de termes qui sont sensibles d'un point de vue social, non seulement .hala, .islam. Et tout d'un coup, vous utilisez un code de pays associé à un terme sensible comme celui-ci et c'est un problème. Donc on doit bien prendre conscience du fait que c'est important pour un pays, surtout lorsqu'on considère l'unité et les mouvements sociaux dans un pays. N'oubliez pas, il y a beaucoup de groupes radicaux dans

bon nombre de pays et cela peut être utilisé à mauvais escient pour susciter des problèmes dans ces pays.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup l'Indonésie. L'ICANN n'essaie absolument pas de se soustraire à ses responsabilités. Nous savons que parfois, il y a des sujets sensibles, vous avez parlé du .islam. Et moi, j'ai fait partie de l'équipe qui a fourni des informations quant à l'aspect sensible de cette question. Donc nous sommes parfaitement conscients de cela.

Demain, vous allez devoir travailler sur l'avis du GAC, avis du GAC potentiel sur les codes à deux caractères. Et je pense qu'il serait bon de se souvenir qu'il s'agit d'une position mondiale et de ne pas traiter des cas spécifiques. Bien entendu, on est ouverts aux discussions, notre équipe technique est là. Et on collabore avec les agences chargées de l'application de la loi, on travaille main dans la main avec elles. Donc il ne s'agit pas de restreindre.

Mais je pense qu'à ce niveau-là, le GAC devrait être capable d'avoir une position mondiale. Et l'ICANN ne va pas vous aider à traiter le problème des sensibilités locales parce que l'ICANN est une organisation technique, on est là pour aider les gouvernements. S'ils ont des problèmes vis-à-vis des

législations, réglementations, alors c'est quelque chose que Göran Marby, le PDG de l'ICANN, a réitéré à maintes reprises, on peut aider les législateurs lorsqu'ils élaborent de nouvelles législations. Mais n'oubliez pas, il va falloir que vous... Excusez-moi, laissez-moi finir. J'en finis avec ce point-là.

Donc ne perdez pas de vue qu'il va falloir que vous travailliez sur l'avis du GAC et donniez un avis du GAC mondial au Conseil d'Administration, ce qui ne veut pas dire qu'on ne va pas traiter les problèmes spécifiques que vous avez ou que vous aurez à l'avenir. Il ne s'agit pas simplement du contrat de registre. On peut discuter de beaucoup de choses, on a des gens très compétents ici qui vont pouvoir aider les gouvernements à trouver des solutions aux différents problèmes. Mais demain, on va aborder un avis consensuel du GAC. Cela ne veut pas dire qu'on ne se préoccupe pas de vos cas spécifiques.

CHERIF DIALLO :

Merci Laurent. Il y a l'Inde qui insiste mais je suis vraiment désolé parce qu'on a débordé de 10 minutes. Nous allons devoir clôturer la séance. Merci à Laurent, merci à tous les intervenants. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

PRÉPARATION POUR LA REUNION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN

OLGA CAVALLI :

Merci Cherif. Manal m'a demandé de bien vouloir occuper sa place le temps qu'elle nous rejoigne. Donc il nous reste 20 minutes, préparation pour la réunion avec le Conseil d'Administration. J'ai cru comprendre qu'on a une liste de questions à leur poser. Est-ce qu'on peut les indiquer à l'écran s'il vous plaît ? Ou bien s'agit-il d'une présentation PowerPoint, je ne sais pas ?

Donc l'idée, c'est de vous donner quelques informations, surtout à l'intention des nouveaux membres du GAC ou pour ceux qui ne connaissent pas bien l'interaction entre les membres du GAC et les membres du Conseil d'Administration. Nous avons une liste de thématiques qui a été soumise par différents membres du GAC, des questions, des déclarations qui feront partie de cette réunion, de cette séance. Donc remarques liminaires, dialogues sur les thématiques, questions, déclarations du GAC partagées avec le Conseil d'Administration. Pour ceux qui sont nouveaux venus, sachez que nombreux sont ceux qui participent à cette réunion, non seulement les membres du GAC et du Conseil d'Administration mais également beaucoup d'autres membres d'autres SO et AC qui viennent à cette réunion parce qu'on aborde toutes les questions qui sont liées aux politiques publiques et qui sont très importantes.

Vous voyez ici les points que nous allons traiter, l'ordre du jour pour cette séance. Vous voyez ici les questions du GAC adressées au Conseil d'Administration, cinq thématiques actuellement. L'idée, c'est de se mettre d'accord sur ces thématiques et voir si on a des propositions des changement ou d'ajout. Donc cinq thématiques plus une thématique supplémentaire soulevée le 24 juin.

Donc évolution du modèle multipartite de l'ICANN ; protection des OIG, je crois savoir qu'il y a une réunion en cours sur cette question ; enregistrement des noms de domaine et questions liées à la protection des données, RGPD, EPDP ; efforts de pérennité du renforcement des capacités au GAC ; .amazon et codes des pays à deux caractères au second niveau, on vient de le voir.

Est-ce qu'il y a des demandes d'ajout, de modification, des réactions dans la salle ? L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Je voulais demander au Conseil d'Administration quelle est son opinion quant au développement actuel. Par exemple, il y a quelques semaines, le président Poutine a fait une déclaration sur le fait que la Russie va créer un réseau russe qui sera distinct de l'internet et qui peut éventuellement être utilisé par d'autres

pays. Est-ce que vous pensez qu'on pourrait demander quelle est l'opinion du Conseil d'Administration par rapport à la déclaration, à la position du président Poutine là-dessus ?

Et j'aimerais également connaître l'opinion du Conseil d'Administration par rapport à la sécurité informatique dont a parlé le président Trump. Quelle est l'opinion du Conseil d'Administration ? Est-ce que tout va bien ou est-ce que l'ICANN peut faire davantage ?

OLGA CAVALLI :

Vous proposez deux choses. Un, est-ce que le Conseil d'Administration a entendu parlé de la déclaration du président Poutine, qu'en pense-il et ensuite, la déclaration du président Trump par rapport à la sécurité informatique. C'est cela, ce serait les deux thématiques ?

Y a-t-il des réactions dans la salle ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci. Non, je ne m'oppose pas au fond. Je ne sais pas s'il est bon de parler de positions individuelles.

OLGA CAVALLI : Excusez-moi. Est-ce que vous pouvez clarifier un petit peu la situation ? Vous êtes d'accord ou vous n'êtes pas d'accord ?

ÉTATS-UNIS : Non, je proposerais de ne pas l'inclure.

OLGA CAVALLI : Y a-t-il d'autres commentaires avant que je cède la parole à la présidente ? Kavouss, l'Iran.

IRAN : Merci Olga. Moi, aucune des deux thématiques ne me pose problème. La question, c'est une question de temps. Est-ce qu'on a suffisamment de temps ? Il faut une bonne gestion du temps. Si vous soulevez un point, supposons qu'on dispose de tant de minutes, si vous consacrez tout ce temps à la première question, alors qu'est-ce qui va se passer avec les autres ? Donc tout dépend du temps qui va être alloué. Pour certaines de ces questions, cela fait tellement de temps qu'on en parle. Par exemple les codes à deux caractères, on en a parlé tant de fois. Est-ce qu'on a des nouvelles choses à dire ? Il faut réellement y réfléchir. À quoi est-ce qu'on s'attend de la part du Conseil d'Administration ? Et je pense qu'il faut se limiter à un nombre de thématiques en fonction du temps alloué.

OLGA CAVALLI : Oui. On est en train de passer en revue la liste et voir s’il y a des demandes d’ajout ou de modification.

Je vous cède la parole, Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Olga et veuillez m’excuser pour mon retard.

Bien, la Suisse puis le Portugal, la Russie et ensuite, je ferai un commentaire sur la liste. Donc la Suisse s’il vous plaît.

SUISSE : Merci Manal. Je pense que comme Kavouss l’a dit, on a déjà beaucoup de questions à aborder et on devrait prendre en considération aussi la mission spécifique de l’ICANN, et par conséquent du GAC et donc s’en tenir aux questions qui relèvent du mandat de l’ICANN et du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Le Portugal s’il vous plaît.

PORTUGAL : Je sais que ce que je vais dire n’est pas forcément accepté mais cela doit être consigné dans la transcription.

D'après moi, nous devrions être courageux, parler de la protection des OIG, .amazon, codes à deux caractères au second niveau et également de la première thématique, évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Je sais que personne ne va être d'accord avec moi mais je pense qu'il pourrait être très intéressant d'avoir cette discussion avec les membres du Conseil d'Administration. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Ana.

La Russie.

RUSSIE :

Merci. Quant à la proposition d'ajouter une nouvelle thématique sur l'ordre du jour dans notre discussion avec le Conseil d'Administration, je ne comprends pas quels sont les documents auxquels le collègue de l'Indonésie fait référence. Et il vaudrait mieux ne pas les inclure sur cette liste des points à évoquer avec le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci la Russie.

Et je vais vous demander de vous limiter au maximum qui est indiqué sur la liste.

ÎLES COOK :

J'aimerais proposer que la thématique sur les régions faiblement desservies soit la première question à traiter puisque ce n'est pas une question qui soit problématique. Donc on pourrait peut-être l'aborder en premier.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Pua. Nous l'avons bien noté et si nous pouvons modifier l'ordre, nous le ferons.

Commentaire rapide sur l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Cela, c'est un commentaire personnel parce que très franchement, c'est moi qui ai proposé d'ajouter cet élément sur la liste. Mais s'il n'y a pas de consensus, je suis disposée à le retirer. Mais il me semblait que c'était une thématique importante qui doit figurer ici en dépit du fait qu'on n'a pas de question concrète à poser. Mais là encore, mon idée, c'était de dire au Conseil d'Administration que c'est une question qui tient à cœur au GAC, c'est important pour nous et peut-être attirer leur attention sur certaines de nos contributions, comme ce qu'a dit Jorge ce matin par rapport au rôle du Conseil d'Administration. Donc si nous voulons attirer l'attention du

Conseil d'Administration sur des parties spécifiques de nos commentaires, on peut le faire aussi.

Je vais m'en tenir là et céder la parole à l'Iran.

IRAN :

Oui Manal. Je pense qu'il serait intéressant d'attirer l'attention sur ces questions et ne pas s'engager dans des discussions parce que ce sont des questions de fond qui vont prendre beaucoup de temps. Mais c'est très bien de citer ces problèmes, attirer leur attention par rapport à ces problèmes sachant que ce sont des problématiques qui nécessitent des questions, des débats de fond. Nous n'avons pas de problème avec cette liste mais nous suggérons de ne pas en ajouter d'autres. Je ne m'oppose pas aux idées qui ont été proposées mais on sait que le temps est limité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : L'Inde s'il vous plaît, allez-y.

INDE :

Notre collègue du Portugal a fait des commentaires tout à l'heure, Jorge Cancio de la Suisse également. Je pense qu'il est important que ces questions soient abordées avec le Conseil

d'Administration, la question des protections des OIG, la question de .amazon et la question des codes à deux caractères.

Jusqu'où voulons-nous aller dans nos discussions ? C'est à nous de le décider. C'est à nous de décider si l'on veut en parler dans le cadre de l'évolution du modèle multipartite par exemple ou bien si nous voulons en discuter dans le cadre de nos échanges avec le Conseil d'Administration ou bien si on veut en discuter faisant partie des recommandations de l'ATRT. C'est à nous de décider jusqu'où nous voulons aller dans nos discussions.

Or, il est important que ces questions soient abordées avec le Conseil d'Administration. Et cela est également lié à la version préliminaire du communiqué du GAC lorsqu'on a parlé de ce texte que l'on va ajouter où l'on suggère au Conseil d'Administration de ne pas reproduire les mêmes problèmes. Donc voilà.

Ce que je voulais dire, c'est que nous pouvons décider de comment aborder ces questions, par exemple on peut parler de mesures qui puissent être mesurées ou d'actions qui puissent être mesurées. Il est important qu'il y ait des discussions ouvertes avec le Conseil d'Administration pour savoir quel est le cadre requis pour pouvoir faire évoluer les mécanismes, surtout dans les cas où l'avis du GAC n'a pas été accepté ou considéré pour éviter que cela se reproduise à l'avenir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci l'Inde.

Nous avons six minutes. Voilà ce que je vous propose : attirer l'attention du Conseil d'Administration au commentaire qui a été soumis par le GAC par rapport à l'évolution du modèle multipartite ; ensuite, nous pouvons passer à la question du renforcement des capacités puisque c'est une question qui ne pose pas de controverse comme Pua Hunter l'a bien dit ; ensuite, nous avons reçu une réponse du Conseil d'Administration aux questions que nous lui avons adressées. Ce ne sont pas des questions qui posent controverse mais nous pouvons attirer l'attention du Conseil d'Administration sur ces questions et sur les discussions que nous avons eues avec le président du conseil de la GNSO. Ensuite, nous pouvons prévoir un peu plus de temps pour les discussions de fond sur .amazon et le EPDP RGPD. Je me demande pour les codes à deux caractères si c'est pour information ici ou si on pose une question au Conseil d'Administration car actuellement, nous avons le texte que nous avons ajouté dans le communiqué. Est-ce que vous avez une question à poser au Conseil d'Administration ou voulons-nous tout simplement attirer l'attention du Conseil d'Administration sur cette question ? L'Iran s'il vous plaît.

IRAN :

Si vous me permettez, nous pourrions nous concentrer sur la protection des données RGPD EPDP. Je pense que c'est la problématique la plus importante, notamment à la lumière de ce qu'on a entendu hier par rapport au EPPD. L'EPDP, je pense que c'est vraiment une problématique très urgente, très importante et nous devons être très clairs par rapport à ce que cela implique, la responsabilité de l'ICANN en tant que responsable du traitement de données. Il faudrait donc se concentrer sur cette problématique si vous êtes d'accord pour avoir une meilleure idée de ce qui se passe.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss.

Permettez-moi de répéter ma question par rapport aux codes à deux caractères. Est-ce que nous allons poser une question spécifique au Conseil d'Administration ou voulons-nous tout simplement attirer l'attention du Conseil sur cette problématique ?

BRÉSIL :

Si je ne m'abuse, ce que l'on avait dit lors de notre séance sur les codes à deux caractères, c'est que nous nous sommes mis

d'accord sur un texte à inclure dans notre communiqué. Puisque ce texte a déjà été accepté, sachant qu'il faut ajouter un exemple par rapport aux mesures spécifiques qu'il faudrait suggérer pour ne pas que ces problèmes se reproduisent à l'avenir, nous allons tout simplement partager avec le Conseil d'Administration les conclusions auxquelles les membres du GCA sont arrivés par rapport à cette question. C'est tout. Et je pense que cela serait satisfaisant pour nous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Brésil.

Encore une fois, je répète, c'est ma proposition et dites-moi si cela vous semble approprié ou si vous voulez apporter des changements. Nous allons donc parler de modèle multipartite, codes à deux caractères, renforcement des capacités, protection des OIG. Et ensuite, dites-moi si vous préférez parler en premier de .amazon ou du RGPD. Comme d'habitude, je vais lire les questions par rapport auxquelles nous nous serons mis d'accord et ensuite, je vais inviter les membres du GAC à faire des commentaires. Je vous demande d'être bref. Je vois que Kavouss n'est pas d'accord.

IRAN : Oui, je suis d'accord avec vous. Je pense que les deux sujets sont importants, RGPD et .amazon. Je suggère uniquement que l'on réserve suffisamment de temps pour pouvoir bien aborder ces deux questions. Après, l'ordre dans lequel cela est abordé, c'est à vous de décider.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien noté. Je vais faire de mon mieux pour passer assez vite sur les questions moins controversées pour réserver davantage de temps aux questions par rapport auxquelles il faut avoir des discussions de fond.

Olga s'il vous plaît.

OLGA CAVALLI : Nous pourrions peut-être faire une distinction entre les sujets qui sont plus informatifs si vous voulez et qui peuvent être traités en premier et les différencier par rapport aux autres qui pourraient nécessiter une interaction plus importante.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Nous arrivons à la fin de notre séance. Il y a une séance intercommunautaire qui aura lieu dans cette salle. Nous avons donc une pause de 15 minutes.

L'Inde s'il vous plaît.

INDE :

Rahul Gosain, gouvernement d'Inde.

Je pense que ce serait pratique lorsque l'on parlera des codes à deux caractères que nous communiquons au Conseil à la lumière des discussions que nous avons eues et des doutes qui ont été manifestés. Pour ce qui est de la notification faite par l'outil de recherche, ce serait peut-être intéressant de signaler au Conseil d'Administration que pendant les discussions avec l'ICANN, certains problèmes par rapport à l'outil qui nous a été fourni ont été identifiés, juste pour informer les autorités afin d'améliorer cet outil pour qu'on tienne compte des différents éléments qui ont été portés à l'attention de l'ICANN par rapport à cet outil de recherche.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci l'Inde.

Le Canada s'il vous plaît.

CANADA : Luisa Paez, représentante du gouvernement du Canada.

C'est pour information. Le groupe focal du GAC va se réunir à 15:15 à la salle Diamant. Pour ceux qui sont intéressés à rejoindre ce groupe focal du GAC, nous allons nous réunir pendant une heure. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Luisa.

J'espère que nous avons passé en revue tous les éléments. Je vous invite à prendre vos affaires. Je vous rappelle que la séance qui aura lieu dans cette salle est une séance intercommunautaire où est invitée toute la communauté. Donc je suggère de libérer certaines chaises pour que tout le monde puisse s'asseoir. Nous nous retrouverons ici demain matin à 8:30 pour les noms géographiques.

OLGA CAVALLI : Ceux qui sont intéressés à l'évolution de la piste de travail 5, nous avons une demi-heure demain pour une réunion d'information. Il est important de comprendre que c'est le moment...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]